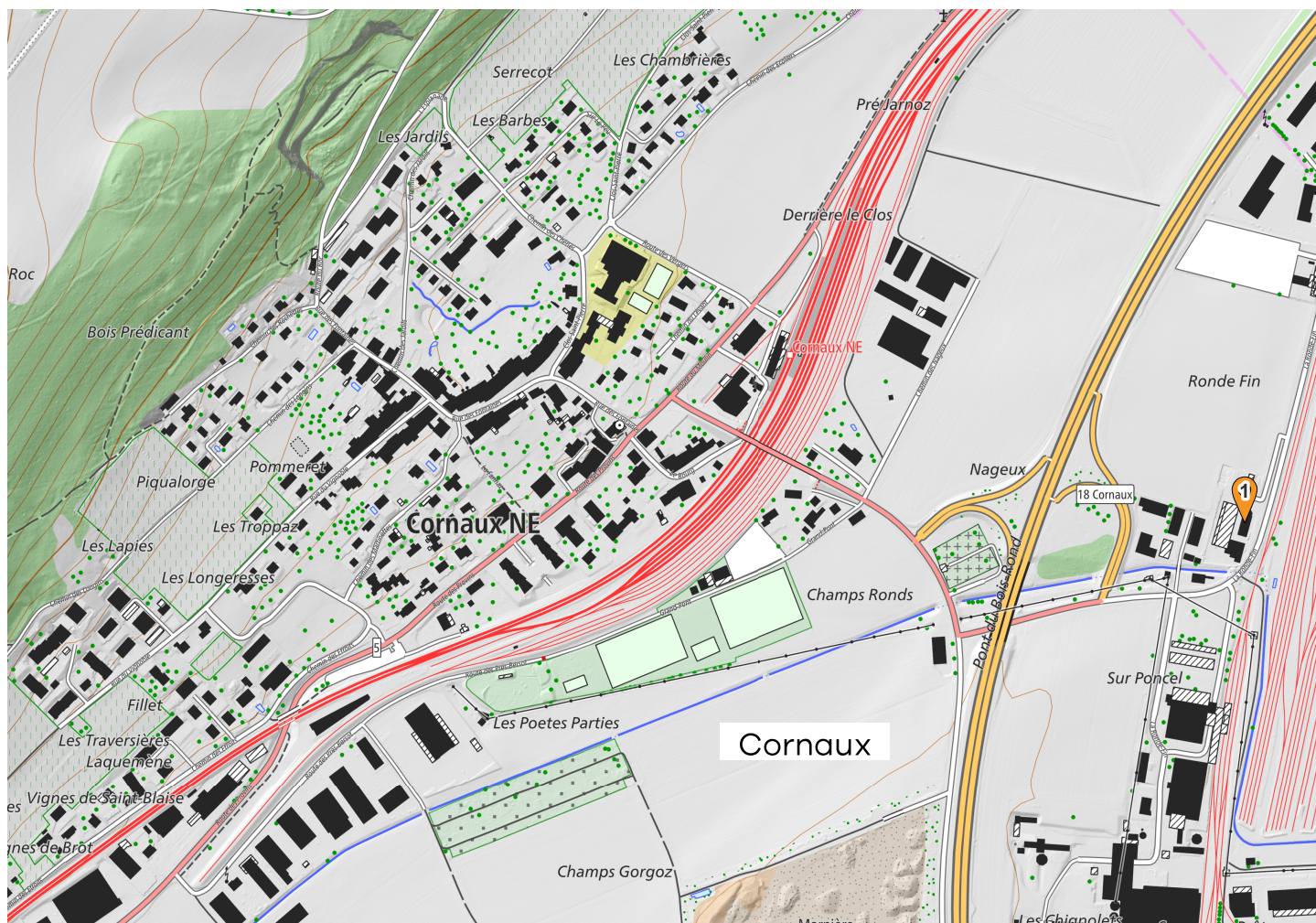




2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



 Déchèterie

Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Cornaux

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Ma DÉCHETTERIE (voir plan)

Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs
La Ronde-Fin 21
2087 Cornaux

Site Internet : **www.chatellenie-de-thielle.ch**

Types de déchets acceptés et **Horaires d'ouverture** :
voir site Internet ou au numéro de **Tél. 032 755 72 04**.

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

LES BONNES ADRESSES...

...pour réparer, vendre, donner, acheter en seconde-main ou encore consommer sans emballage.

Anciennement « Ne jetez plus ! », le répertoire de la réparation et de la réutilisation a rejoint « Les Bonnes adresses » de la Fédération Romande des Consommateurs.

Vous y trouverez plus de 130 adresses sur le Littoral neuchâtelois pour prolonger la durée de vie de vos objets!
<https://adresses.frc.ch/>

Contact et infos

Commune de Cornaux
Clos Saint-Pierre 1
2087 Cornaux
032 886 45 10
commune.cornaux@ne.ch
www.cornaux.ch

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

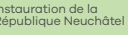




2026

Calendrier

Cornaux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1 
M						2 
M				1		3
J	1 			2		4
V	2			3 	1 	5 
S	3			4	2	6
D	4	1	1 	5 	3	7
L	5 	2 	2 	6 	4 	8 
M	6 	3 	3 	7 	5 	9 
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9 	6 	6 	10 	8 	12 
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9 	13 	11 	15 
M	13 	10 	10 	14 	12 	16 
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 	18
V	16 	13 	13 	17 	15 	19 
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19 	16 	16 	20 	18 	22 
M	20 	17 	17 	21 	19 	23 
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23 	20 	20 	24 	22 	26 
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 	28
L	26	23	23 	27 	25 	29 
M	27 	24 	24 	28 	26 	30 
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30 	27 	27 		29 	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30 			
M			31 			



2026

Calendrier

Cornaux

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15	19	17	14	19
D 19		16	20 Jeûne Fédéral	18	15	20
L 20		17	21 Lundi du Jeûne Fédéral	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères SacNEVa

Voir informations communales et calendrier ci-contre.



Papier

A déposer à la déchetterie intercommunale.



Bois

A déposer à la déchetterie intercommunale.



Déchets spéciaux des ménages

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Peintures, vernis, solvants, engrais, colle, pétrole, produits phytosanitaires et chimiques.



Déchets encombrants combustibles

A déposer à la déchetterie intercommunale. Tout objet ne pouvant pas être démonté ou séparé de plus de 50 cm. Séparer auparavant les parties de meubles (fer, bois, plastique).



Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons, vidés et rincés, sont valorisables et repris dans les déchetteries ou les centres commerciaux. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Déchets compostables ménagers

Voir informations communales et calendrier ci-contre.



Sagex

Dans les sacs officiels ou si gros déchets, à la déchetterie intercommunale.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer à la déchetterie intercommunale. Les déchets doivent être rincés.



Carton propre

A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale (cartons pliés).



Pneus

Aux points de vente. Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds. Pneus, roues, jantes et toutes pièces de voitures ne sont pas acceptés à la déchetterie.



Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Retour en priorité chez le fournisseur.



Déchets inertes (petites quantités)

Porcelaine, grès, céramique, vaisselle, miroirs, bacs à fleur en terre cuite, etc. A déposer à la déchetterie intercommunale.



Verre

A déposer à la déchetterie intercommunale.



Déchets de jardin

Lors de la tournée des déchets verts. Plus de collecte à la déchetterie. Les branches (diamètre max. 8 cm.) doivent être attachées en fagots (long. max. 1.50 m.) **PAS D'ATTACHES ET DE SACS EN PLASTIQUE.**



Dépouilles d'animaux

Centre collecteur de Montmollin, 032 731 12 85. Cremadog à Montmollin, 032 731 20 30.



Médicaments

A rapporter à la pharmacie. Ne jamais jeter dans les WC ou dans le sac poubelle.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer à la déchetterie intercommunale. Pas de moteurs à explosion ni de pièces de voitures.



PET

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale.



Berlingots / Briques à boissons

Dans un sac à ordures officiel. Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



Piles et accumulateurs

A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Tous les points de vente ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles usagées.



Appareils électriques et électroniques

A rendre aux points de vente ou déposer à la déchetterie intercommunale. En priorité à retourner chez le fournisseur.



Textiles et chaussures

Vêtements, draps, rideaux, linges, chaussures en bon état et propres dans un sac en plastique fermé. Les souliers de skis vont à la poubelle.



Plastiques agricoles

A recycler par la filière agricole. Dans les conteneurs d'entreprises.



Capsules Nespresso (aluminium)

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale. **UNIQUEMENT** les capsules de thé et café NESPRESSO. Pas de capsules d'autres marques.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion), si métal ou alu dans la benne correspondante à la déchetterie intercommunale sinon dans le sac taxé.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie intercommunale. Séparer absolument les huiles minérales (moteur) des huiles végétales (cuisine). Huile figée, graisse vont à la poubelle. **Ne jamais jeter dans l'évier ou les WC.**



Cendres de bois

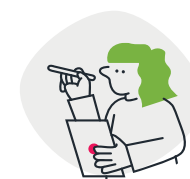
Dans un sac à ordures officiel. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises durant plusieurs jours.



Batteries d'autos

A déposer à la déchetterie intercommunale. Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds.

Les types de déchets



Informations communales

Tournées déchets ménagers

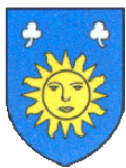
Tous les mardis et vendredis à partir de 06h30 ; à sortir uniquement le jour du ramassage dès 05h30.

Déchetterie - Mobilité réduite

Les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui ne peuvent apporter des déchets à la déchetterie, peuvent contacter l'administration communale (tél. 032 886 45 10)

Une attention particulière pour





COMMUNE DE CORNAUX

Les déchets verts et organiques

Les tournées sont programmées **tous les lundis**, sauf jours fériés, à partir de 06h30.

En janvier, février et décembre, tournées toutes les 2 semaines.
Voir calendrier.

Attention: Seuls les conteneurs standardisés suivants sont acceptés:

- Bacs à déchets verts de 3 à 8 litres



- Conteneurs à roulettes de 120 à 770 litres



- Fagots de branches ficelés jusqu'à 1,5 m. de longueur.



Les déchets verts et organiques compostés fournissent un terreau de très bonne qualité qui améliore l'état du sol. Les déchets méthanisés fournissent de l'électricité et/ou du biogaz et des sous-produits réutilisables comme le compost.



ATTENTION ! Il y a encore **trop souvent des déchets étrangers** (plastiques, emballages, etc.) dans les conteneurs à déchets

Merci de votre collaboration.